



Cher(e) collègue,

La CGT toujours présente à vos côtés va continuer à vous informer de l'état des négociations (ou pas....) sur les dossiers ci-dessous :

1. Régime indemnitaire
2. Augmentation du temps de travail
3. **Annualisation**
4. Mutualisation
5. Heures supplémentaires

Nous traiterons aujourd'hui le troisième point de façon un peu plus détaillée . Les suivants seront abordés les jours prochains.

Révélation : épisode 3 – Annualisation

Petit rappel historique pour les plus jeunes :

La loi Aubry des 35 h/semaine au lieu des 39 h/semaine, obtenue en 2001, a malheureusement permis au Maire qui le souhaitait, d'annualiser le temps de travail (décret 815-2000 : article 4 : « Le travail est organisé selon des périodes de référence dénommées cycles de travail. Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, **qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel de manière que la durée du travail soit conforme sur l'année au décompte prévu à l'article 1er) ».**

Le maire de l'époque n'avait pas opté pour cette mesure, la jugeant contraire au bien-être des agents. En concertation avec les organisations syndicales, il avait été validé un protocole qui stipulait seulement le temps hebdomadaire.

Votre Maire, lui va plus loin !!! **la loi Macron** qui l'oblige, s'il le veut, à revoir le temps de travail, pour le porter à 1607h, **n'oblige absolument pas les Maires à annualiser votre temps de travail.** Le Maire a décidé de revoir vos rythmes de travail et d'intégrer, via un passage en Comité Technique, cette mesure (voir la phrase ci-dessus en gras et surligné en rouge, tirée du décret).

Certes, cela va officialiser l'annualisation des agents en lien avec les écoles et bénéficiant de partie ou totalité des vacances scolaires. Pour certain(e), toutes ces vacances sont obtenues en contrepartie d'un travail dépassant 38h/semaine, et allant même jusqu'à 40h. Même s'ils sont acceptés et voulus par les agents, ces rythmes fatiguent et usent plus vite les organismes qu'un rythme à 35h/semaine. Ces rythmes atypiques ouvrent la voie à de nombreuses, et pour certaines, à de graves maladies (toutes les études scientifiques le démontrent, cherchez par vous même si vous en doutez).

Mais l'annualisation voulue par votre Maire va avoir de lourdes conséquences sur beaucoup d'autres agents. En plus des problèmes de santé décrits ci-dessus, vous augmentez votre temps de présence au travail, vous allez être plus fatigué et vous augmentez les risques d'accidents de service. Et nous ne parlons pas de la dégradation de vos vies de famille, et encore moins pour certain(es), une perte énorme du pouvoir d'achat.

Le Maire va pouvoir ainsi, en fonction de la charge de travail, vous obliger à travailler plus dans les périodes chargées et moins dans les périodes creuses.

Avez-vous compris pourquoi le Maire, sans aucune concertation avec vos représentants CGT, décide de vous annualiser ? Il va pouvoir vous faire faire des cycles de travail incluant les samedis, les dimanches, les jours fériés et les nuits, en vous supprimant les heures supplémentaires que vous pouviez faire ces jours-là en plus de votre travail hebdomadaire. Il n'aura également plus à embaucher, et vous rendra flexible en fonction de la charge de travail.

D'autres solutions alternatives existent : Une meilleure programmation des évènements, un étalement de la charge de travail, une rigueur sur la gestion des congés, des moyens techniques de meilleure qualité, des équipements de protection individuelle de qualité et ergonomique, une prise en compte et un réel suivi des difficultés rencontrées par les agents dans l'exercice de leurs fonctions, etc, etc....

Mais votre Maire ne se soucie pas de vous. Il veut simplement une rentabilité immédiate, sans chercher d'autres pistes possibles. En passant par les directeurs de pôle, il va imposer l'annualisation et vous faire augmenter votre charge de travail. Il pourra ainsi disposer de vous tout au long de l'année comme il le veut. Vous n'aurez plus la possibilité de poser vos vacances quand vous souhaitez, mais seulement en fonction de la baisse d'activité de votre service.

Votre Maire vous martèle sans cesse dans tous ses courriers, être attaché au service public et la qualité de votre travail.

Il confond aisément, rentabilité, productivité, flexibilité du privé avec service public égal et de qualité pour tous les citoyens.

Ainsi pour faire entendre votre exaspération, votre mécontentement, votre colère, votre voix,

Venez nous rejoindre en mairie le lundi 15 mars à 14h30 pour vous faire entendre , à l'occasion du Comité Technique,

Agissons ensemble pour rappeler à Monsieur le Maire et son équipe qu'ils agissent contre votre intérêt et celui du service public aux usagers.

Nous allons déposer un préavis de grève pour lundi 15 mars l'après-midi. Vous allez pouvoir être en grève et venir devant la mairie, une heure, deux heures, trois heures ou l'après-midi entière. Il ne vous sera décompté par les ressources humaines, que le temps que vous vous absentez de votre service.

Vous appellerez à cette occasion à votre Maire, que tout responsable, patron, dirigeant, œuvre en collaboration étroite avec son personnel, pour améliorer l'entreprise, le service public et la santé des employés ou des agents.

Tous ceux qui ont voulu passer outre, se sont très souvent retrouvés face à de graves conflits sociaux qui les ont forcés à changer de stratégies, laissant des traces indélébiles pour des années entre le personnel et les dirigeants.

Syndicalement votre

Imprimer le tract et affichez-le sur tous les tableaux syndicaux dans vos services pour tous(tes) vos collègues n'ayant pas le temps de consulter ou l'accès au PC.

Le bureau syndical CGT vous rappelle d'être toujours dans le respect des règles de protection liées à la Covid-19. Protégez-vous et protégez vos proches pour que nous puissions tous aborder les prochains mois dans les meilleures conditions.

Le bureau CGT David Lopez et Sophie Para-Morel CTM, Anne Martinon et Sourd Philippe DPA, Gaëlle Plougoulm DDLJ, Céline Sauvan DVE, Sabine Soumille CCAS

Permanence le mercredi de 14h à 17h30 au 90 bd de Souville – tél :04 90 60 32 91

PS : Pensez à voter par internet ou courrier que vous avez tous reçus, pour les représentants du personnel CGT de votre caisse de retraite (CNRACL)

La CGT est aussi combative au niveau national qu'ici, pour essayer de gagner des acquis, ou d'en perdre le moins possible, devant toutes les attaques en règle de notre statut , par les différents gouvernements successifs et leurs collaborateurs locaux.